

## LA SPÉCIFICITÉ DU GRAND ORIENT DE FRANCE

PAR JEAN-LOUIS VALIDIRE

Après de multiples péripéties, le Grand Orient de France est entré dans une nouvelle phase de son histoire. Au Convent de 2010, pour la première fois depuis près de trois siècles, une déléguée montait au lutrin pour prendre la parole. Le convent avait préalablement voté, à une courte majorité, un vœu réaffirmant l'interprétation de la Chambre suprême de justice maçonnique : rien dans le règlement général n'interdisait l'initiation des femmes. Ce vœu a été depuis annulé pour faute de procédure, mais il n'avait qu'une valeur interprétative et ne modifie en rien la Constitution.

Bien entendu, il n'appartient pas à La Chaîne d'Union de s'immiscer dans un débat qui ne devrait être tranché que par les instances législatives et judiciaires de l'obédience. Tout au plus pouvons-nous regretter que cette question difficile soit portée devant la justice « profane », comme si les Frères, et maintenant les Sœurs, s'avaient incapables de s'appliquer les règles de débat maçonnique qu'ils sont, parfois, si prompts à vanter.

Plus modestement, ce numéro veut éclairer la nouvelle donne en offrant la parole aux dignitaires de l'obédience et, d'abord, au Grand Maître, président du Conseil de l'Ordre du GODF. Guy Arcizet estime que, s'il n'y a pas eu l'affluence féminine que certains redoutaient et d'autres espéraient, un nombre significatif de loges ont déjà procédé à des initiations de femmes ou des affiliations de Sœurs. Ce processus en marche crée une dynamique qui semble difficilement réversible. Plus profondément le Grand Maître estime que le Grand Orient a une fois de plus montré sa spécificité en laissant la liberté aux loges de choisir leur propre voie. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé en 1877, lors de l'abandon de la référence au Grand Architecte de l'Univers.

Le Grand Orient occupe une place à part sur l'échiquier de la maçonnerie internationale. Parangon des obédiences libérales, il montre, à l'occasion de ce débat, le respect qu'il porte à la liberté, celle des loges et de leurs membres.

Les responsables des deux plus importantes juridictions des Hauts Grades analysent la situation avec sérénité, même si leur approche apparaît quelque peu différente.

Jean-Robert Ragache, qui avoue que la majorité des Frères du Rite écossais ancien accepté sont mal à l'aise, veut déplacer le problème en se gardant d'une approche figée. La tradition ne peut être invoquée pour éviter toute évolution. Pire, l'invoquer pourrait justifier un retour au Grand Architecte de l'Univers et, pourquoi pas, à l'immortalité de l'âme.

Jean-Pierre Catala, Très Sage et Parfait Vénérable du Grand Chapitre général, comme son homologue du REAA, inscrit sa réflexion dans le cadre des décisions prises au GODF. Qu'ils appartiennent au rite écossais ou au rite français, les Frères participant aux ordres de Sagesse sont membres du Grand Orient et sont assujettis aux décisions prises par ses instances statutaires.

Nous présentons également les arguments des adversaires d'une maçonnerie mixte voire féminine. L'article de Peter Bu les énumère. Il s'inscrit dans le droit fil de la défense d'une tradition régulière.

Denis Lefebvre et Laure Caille mettent le débat en perspective historique. Brigitte Castella réfléchit aux questions initiatiques que pose la mixité.

Les débats ne sont pas clos. Ce dossier n'a comme modeste ambition que d'apporter des éléments pour les éclairer.

● 1